

La « correspondance provinciale » de Cicéron : culture aristocratique et technique de gouvernement

Julien DUBOULOZ
Université d'Aix-Marseille
UMR 8210 ANHIMA

L'enjeu que représentait un gouvernement de province durant la période républicaine apparaît dans les paroles par lesquelles Cicéron conclut une lettre qu'il adresse à son frère Quintus, gouverneur d'Asie, dans les premiers mois de l'année 59 : l'Asie est un théâtre dont les échos retentissent jusqu'à Rome¹. Plus les Romains étaient implantés dans un territoire provincial, plus rapides et précises étaient les nouvelles qui parvenaient à Rome de l'attitude du gouverneur. En l'absence de toute activité militaire, l'attention se concentrait, dans la capitale de l'empire, sur la manière dont, dans son activité juridictionnelle, le gouverneur respectait le délicat équilibre entre, d'un côté, les intérêts des sociétés de publicains et des hommes d'affaires romains et, de l'autre, les droits reconnus aux communautés provinciales². La métaphore théâtrale illustre aussi la relative solitude du gouverneur sur la scène de sa province, puisqu'il n'a pas de collègue et que ne jouent pas les mécanismes institutionnels qui, à Rome même, assurent l'équilibre des pouvoirs. Dans ces conditions, beaucoup dépendait des qualités personnelles du gouverneur.

Catherine Steel a montré que, de même que les plaidoyers et autres discours, la correspondance de Cicéron et le *De officiis* véhiculent une idéologie de l'impérialisme romain, mais que l'analyse des contradictions rencontrées par cet impérialisme y est rarement globale. Problèmes et solutions sont envisagés à travers les figures singulières de généraux ou de détenteurs d'*imperium* : c'est moins la question du bon gouvernement qui est posée, que celle du bon ou du mauvais gouverneur³. Dans la perspective des techniques et savoirs d'empire, je m'intéresserai moins ici aux qualités attendues d'un gouverneur de province qu'à la façon dont s'élabore et se diffuse un discours sur ce qu'est un bon

¹ Cic. *Q. fr.* 1.1.42.

² Cic. *Q. fr.* 1.1.5. Sur ces enjeux, Fournier 2010, p. 313-329.

³ Steel 2001, part. p. 192-202, développe l'idée que Cicéron ne veut pas mettre sous les yeux de ses lecteurs les contradictions de l'impérialisme romain.

gouverneur, à la fin de la période républicaine. Le genre oratoire joue sans aucun doute un rôle spécifique dans la capitalisation et dans la transmission de l'expérience impériale, mais aussi dans la construction – à travers des exemples et des contre-exemples – d'une mémoire collective de l'*imperium Romanum*. Cependant, d'autres canaux existaient, plus privés, plus personnels en tout cas, par lesquels se transmettaient des valeurs et des savoirs relatifs à l'empire romain. D'autres articles de cet ouvrage évoquent la formation des administrateurs et la transmission familiale – et donc souvent orale et directe, de père en fils – des savoirs d'empire. Mon enquête s'est orientée vers un type spécifique de savoir, l'éthique, et vers une pratique écrite, une communication entre égaux aussi : la littérature parénétiq ue à l'adresse des administrateurs romains.

Qu'il s'agisse des lettres que Cicéron écrit à son frère Quintus quand celui-ci gouverne la province d'Asie ou de celles qu'il échange, avec Atticus et d'autres amis, pendant que lui-même gouverne la province de Cilicie, ces correspondances sont destinées, d'abord, à donner au gouverneur des nouvelles de Rome et à lui rendre compte de l'image que l'on s'y fait de lui. Mais on doit mesurer aussi combien le dialogue qui se constitue par écrit entre les deux destinataires participe d'un processus de décision qui fait entrer en jeu non pas seulement des éléments concrets et que nous dirions techniques, mais aussi des questionnements d'ordre éthique. Dans les conseils et préceptes ainsi énoncés sur l'art de gouverner et sur les compétences et qualités attendues d'un détenteur d'*imperium*, il convient alors d'examiner jusqu'à quel point est prise en compte une spécificité du contexte provincial romain. À travers cette question, on touche à l'origine du discours parénétiq ue tel qu'il se rencontre à Rome à la fin de la République et à l'appropriation de modèles d'écriture qu'il faut chercher, en remontant jusqu'au IV^e s. av. J.-C., dans le monde hellénistique. C'est donc aussi une question des transferts culturels qui se pose.

La première lettre à Quintus : enjeux politiques et littéraires

Parmi les lettres régulièrement échangées entre Marcus Cicéron et son frère Quintus, pendant que celui-ci est gouverneur de la province d'Asie, seules deux sont conservées. La première est envoyée au moment où Quintus apprend la prorogation de son gouvernement pour une troisième année, soit à la fin de l'année 60 ou au début 59. La seconde lettre est envoyée environ un an plus tard, entre le 25 octobre et le 10 décembre 59, à la veille du retour de Quintus à Rome⁴.

La première lettre à Quintus en tant que gouverneur d'Asie a parfois été regardée comme un pendant du *commentariolum petitionis*, le « manuel » de campagne électorale que celui-ci

⁴ Cic. *Q. fr.* 1.2. Pour la datation de cette seconde lettre, Constans 1934, p. 264 ; Shackleton Bailey 1980, p. 36 ; Marinone 2004, p. 103.

avait adressé à Marcus Cicéron en 64, à l'occasion de sa candidature au consulat⁵. Mais si les deux textes ne sont pas sans points communs, ils ne se répondent pas de manière concertée et la comparaison repose sans doute d'abord sur le fait que l'un et l'autre ont connu un destin éditorial distinct du reste de la correspondance⁶.

La lettre à Quintus présente deux caractéristiques qui la rapprochent d'un traité : sa longueur et le fait que Cicéron recoure à une prose métrique. Cependant, c'est aller trop vite aux conclusions que de se fonder sur la seule forme littéraire pour en déduire que Cicéron a pensé d'emblée à une large diffusion de cette lettre⁷. Cette déduction repose sur une anticipation des circonstances, très particulières, présidant à la rédaction de la seconde lettre. Le consensus que Cicéron célèbre autour de sa conduite comme consul lors de la conjuration de Catilina est vite oublié⁸ et, à la fin de l'année 59, Marcus a quelque titre à redouter que ses propres ennemis ne suscitent contre son frère un procès devant le tribunal *de repetundis* à son retour à Rome⁹. Il est de fait que Quintus s'était rendu impopulaire dans l'exercice de sa juridiction¹⁰ et l'on attaquait aussi son caractère colérique, son *iracundia* et son mépris des usages, notamment dans ses courriers¹¹. Partant de ces circonstances, Élie Fallu a suggéré que la première lettre constituait une réfutation anticipée des arguments que les ennemis des deux frères allaient pouvoir utiliser lors d'un procès *de repetundis*¹². Cette hypothèse est, à tout le moins, inutile, dans la mesure où il n'est pas besoin de se référer à la *lex Iulia de repetundis* qui était en cours d'approbation pour démontrer que Cicéron était conscient des risques encourus par son frère. Mais elle invite à s'interroger sur la fonction même de la lettre : d'après Fallu, elle

⁵ Par ex., Constans 1934, p. 196.

⁶ Pour ne citer que deux exemples français et sans prétention aucune à l'exhaustivité : Jérôme de Chomedey publie une traduction de la lettre dédiée à Henri [I^{er}] de Montmorency, Maréchal de France, à Paris, chez Jacques Kerver, en 1572 ; une traduction de Thomas Guyot parue à Paris, chez la veuve de Claude Thiboust & Pierre Esclassan, en 1670, est dédiée à [Charles de Sainte-Maure], duc de Montausier, qui fut gouverneur du Grand Dauphin à partir de 1668. Le titre de l'ouvrage exprime très nettement son propos : *Lettre politique de Cicéron à son frère Quintus, touchant le gouvernement de l'Asie et le songe de Scipion, du même auteur avec divers avis touchant la conduite des enfans, en forme de préface*.

⁷ Sur les conditions de transmission des lettres à Quintus, Cugusi 1983, p. 168-176, part. p. 173. Hutchinson 1998, p. 9-12 montre l'usage extensif de la prose rythmique dans la correspondance.

⁸ Sur ces circonstances, synthèses chez Lepore 1954, p. 119-120 et Lintott 2008, p. 175-182.

⁹ Fallu 1970, p. 185-188.

¹⁰ Cic. *Q. fr.* 1.1.37-40 ; *Q. fr.* 1.2.4-6.

¹¹ Cic. *Q. fr.* 1.1.37-38 ; 40 et 1.2.7-8. Dans Cic. *Q. fr.* 1.2.8-9, Marcus conseille à Quintus de faire disparaître, avant son départ, le plus possible de lettres compromettantes.

¹² Contre la datation admise par Constans (1934, p. 187-188 et p. 199), voir Shackleton Bailey 1980, p. 19 et p. 147-148 et Marinone 2004, p. 99-100 (fin 60). Fallu 1970, p. 192-196 en vient à reculer de cinq mois – au mois de mai 59 – la date de rédaction de la première lettre, afin de prouver que Cicéron anticipe les chefs d'accusation figurant dans la nouvelle loi *de repetundis* de César.

serait d'abord apologétique et Marcus Cicéron écrivait non pas seulement à son frère, mais à un groupe de destinataires plus large – y compris ses ennemis politiques¹³.

Une autre raison pour laquelle on considère que la première lettre à Quintus doit être lue dans une perspective politique est qu'elle est écrite seulement au commencement de la troisième année du gouvernement de Quintus en Asie. Après deux ans, on voit mal pourquoi Marcus prendrait la peine de décrire le peuplement de la province¹⁴ ni ce que Quintus aurait encore à apprendre en matière de techniques de gouvernement, d'autant que Marcus n'a à ce moment-là d'autre expérience des questions provinciales que sa questure en Sicile, quinze ans plus tôt¹⁵. David Magie a contesté même l'authenticité du texte : ses deux arguments principaux étaient, d'une part, que la lettre contient très peu d'analyses concrètes des problèmes rencontrés par Quintus en Asie et, d'autre part, que certains préceptes rappellent ceux donnés dans les traités *περι βασιλείας*, sur la royauté, de la période hellénistique¹⁶. Or, c'est volontairement que Cicéron emprunte au genre que l'on appelle le « miroir du prince ». Dans la lettre à Quintus, Cicéron tendrait un miroir à son frère ; et c'est la ville de Rome qui servirait de surface réfléchissante. Mais la synthèse proposée par Pierre Hadot montre que l'expression *speculum principis* recouvre des formes littéraires très diverses, de sorte qu'elle est trop générale pour rendre pleinement compte du texte¹⁷.

La tension entre, d'un côté, des conseils de portée générale empruntés à un genre littéraire d'origine grecque et, de l'autre, un ancrage dans des enjeux politiques tout à fait concrets et urgents pour les deux frères, ne correspond pas seulement à la manière dont la critique a lu cette lettre. Cette tension se trouve bien dans le texte, mais elle peut être dépassée, si l'on considère cette lettre comme un protreptique. Sans doute, Cicéron fait l'éloge de la conduite de son frère et va jusqu'à le représenter comme l'incarnation du souverain philosophe platonicien, réalisant l'idéal du gouvernement de la *res publica*¹⁸. Mais il s'agit aussi et surtout pour Cicéron de procéder au redressement de son frère : la figure du souverain-philosophe se dissocie alors entre Quintus, le gouverneur et Marcus, son conseiller. C'est fort de sa situation d'aîné et de personnage de rang consulaire, mais aussi de sa formation philosophique, que Cicéron s'exprime.

¹³ Fallu 1970, p. 191.

¹⁴ Cic. *Q. fr.* 1.1.6-7.

¹⁵ Magie (1975, 1, p. 381) qualifie les conseils de bon gouvernement de « excellent, if somewhat obvious » ; Steel (2001, p. 195) les regarde comme artificiels et plats.

¹⁶ Magie (1975, 2, n. 13, p. 1244), reprend une remarque de Rostovtzeff (1959, 3, n. 40, chap. 7, p. 1566), lequel ne se fondait cependant pas sur ce rapprochement pour mettre en cause l'authenticité du texte.

¹⁷ Hadot 1972, part. col. 568-610, sur la période gréco-romaine ; Adam 1970, p. 12-18.

¹⁸ Cic. *Q. fr.* 1.1.29 ; Ferrary (1974, n. 2, p. 747) considère à juste titre que c'est lui-même que Cicéron regarde comme la réalisation de ce modèle.

L'héritage de la littérature *περὶ βασιλείας*

Dans sa structure et dans sa forme, la lettre à Quintus présente des traits communs avec la littérature *περὶ βασιλείας*. Un parallèle est ici possible avec un traité du deuxième quart du IV^e siècle, qui a eu une grande influence durant la période hellénistique, le discours adressé par Isocrate à Nikoklès, souverain de la cité de Salamine de Chypre. Ce discours se présente comme une série de préceptes énoncés en paragraphes brefs, sans structuration apparente ; les thèmes essentiels font au contraire l'objet de développements récurrents. De même, il serait vain de chercher à reconstituer, dans la première lettre à Quintus, une structure ménageant une progression. Sans doute, de grandes articulations sont repérables : adresse, à propos de la prorogation du gouvernement de Quintus (*Q. fr.* 1.1.1-4) ; enjeux propres au gouvernement de l'Asie (5-9) ; relations du gouverneur avec son entourage et ceux qui l'approchent (10-18) ; vertus d'un gouverneur, honneurs espérés pour Quintus (19-31) ; relations avec les publicains (32-36) ; conseils à Quintus sur la gestion de son tempérament colérique (37-41) ; envoi, appel à agir pour la gloire familiale (42-46)¹⁹. Mais la structure de la lettre peut aussi bien être caractérisée comme cyclique et on peut attribuer une fonction parénétique à la répétition même des thèmes essentiels, qu'il s'agisse du problème de la relation entre le gouverneur et les publicains²⁰ ou des vertus d'un gouverneur idéal, martelées dans l'ensemble de la lettre.

Par ailleurs et surtout, là où Marcus aborde des enjeux plus spécifiques du gouvernement provincial, il propose des analyses qui ne sont pas inédites et se préoccupe plus de décrire que de résoudre. La difficulté principale qui se présente pour un gouverneur, et qui est bien identifiée par Cicéron, est de tenir un équilibre entre les exigences des publicains et des hommes d'affaires romains, qui sont en théorie d'importants soutiens politiques pour les deux frères à Rome, et la paix sociale dans la province²¹. La réponse globale donnée par Cicéron à ce problème tient en peu de mots : « Quelle affaire est-ce de contrôler ses subordonnées, si tu sais te contrôler toi-même ? »²². Une telle réponse ne correspond pas à nos attentes en matière d'analyse de techniques de gouvernement, mais elle est caractéristique des traités de la période hellénistique au centre desquels se trouvait, selon les analyses de Pierre Hadot, l'éthique individuelle du souverain et elle fait aussi écho à la

¹⁹ Chaque séquence est marquée par un paragraphe récapitulatif et de transition : *Cic. Q. fr.* 1.1.9 ; 18 ; 30-31 ; 36 et 41.

²⁰ Question abordée dans *Cic. Q. fr.* 1.1.6-7 et 32-35.

²¹ Perelli (1990, p. 166-168) avec une insistance sur l'opportunisme qui se fait jour dans la lettre. Bérenger (2011, p. 176-187) propose un aperçu sur les relations entre gouverneurs et provinciaux d'après la correspondance de Cicéron.

²² *Cic. Q. fr.* 1.1.7 : *Quid est enim negotii continere eos quibus praesit, si te ipse contineas ?*

thématique de l'homme d'État comme *moderator*, développée par Cicéron notamment dans les traités des années 50²³.

Le cœur de la lettre à Quintus porte sur la question de la responsabilité du gouverneur vis-à-vis de ceux qui le secondent dans son administration et qui sont plus souvent que lui en contact avec les populations locales. Sur ce sujet, la lettre est ancrée dans un référent actuel : même si les membres de l'entourage du préteur ne répondaient pas devant le tribunal *de repetundis* à titre personnel, une large place était donnée, dans la construction de l'argumentation à charge devant ce tribunal, à des exactions commises par les proches du gouverneur²⁴. Marcus désigne ainsi par leur nom propre certains personnages qui accompagnent son frère dans sa province et lui suggère de ne pas laisser entre leurs mains sa réputation²⁵. Globalement, le gouverneur apparaît dans une situation de relatif isolement parce que son entourage risque de faire écran entre lui et sa province et parce que toute personne qui l'approche est susceptible de préférer la flatterie au discours vrai²⁶. Ce dernier point est l'écho d'une thématique essentielle de la littérature *περὶ βασιλείας*²⁷ : Marcus assume auprès de son frère un rôle de « philosophe conseiller », dans le cadre d'une parole vraie qui est revendiquée plus généralement dans l'épistolaire de la fin de la période républicaine²⁸.

Cicéron développe aussi l'idée que le but du bon gouvernement est de rendre les sujets heureux et qu'à ce titre la domination doit être présentée aux populations locales comme la garantie de la fin des luttes intestines²⁹. Peter Brunt a justement identifié là une première expression de l'idéal de la *pax Romana*³⁰. Mais l'idée se rencontre dans des formulations voisines déjà chez Platon et surtout dans des traités donnant des modèles de souverains, dans le *Πρὸς Νικοκλέα* (*Ad Nicoclem*) d'Isocrate, dans la *Cyropédie* et l'*Agésilas* de Xénophon³¹, ou bien encore dans le traité *Περὶ τῆς Ἀλέξανδρου τύχης ἢ ἀρετῆς* (*Sur la fortune ou la vertu*

²³ Cf. Lepore 1954, p. 43-44 et n. 97, pour la référence à Cic. *Q. fr.* 1.1.39.

²⁴ Pittia 2007, part. p. 76-80.

²⁵ Cic. *Q. fr.* 1.1.10-17, part. 12 ; Cic. *Q. fr.* 1.2.1-4.

²⁶ Sur le danger que représente la flatterie, Cic. *Q. fr.* 1.1.13 et 15, à rapprocher de Isoc. *Ad Nicoclem* 4.

²⁷ Isoc. *Ad Nicoclem* 3-4 ; 13 ; 21 ; 27-29 et 39-49. Konstan 1998, p. 293-296 situe la question du franc-parler dans le cadre des relations d'amitiés entre les souverains et leurs φίλοι.

²⁸ Sur la notion de « parole libre » dans les lettres familières de Cicéron, De Giorgio 2008, p. 113-114.

²⁹ Cic. *Q. fr.* 1.1.24.

³⁰ Brunt 2004 [1987], p. 177.

³¹ Plat. *Rep.* 1.342c et 4.420 ; Arist. *Pol.* 1.1252b30 et 3.1278b20, cf. Cic. *Q. fr.* 1.1.29 et *Off.* 1.85 ; Isoc. *Ad Nicoclem* 9 ; Xen. *Ag.* 1.37 et *Cyr.* 8.2.14 (image du souverain pasteur), rapprochements cohérents avec la référence à Xénophon dans la lettre à Quintus, cf. *infra* p. 66-67.

d'Alexandre) de Plutarque, où elle pourrait remonter au cynique Onesikritos, contemporain du souverain macédonien³².

Jusqu'ici donc, tant par la forme que par la thématique, la première lettre à Quintus semble tributaire de modèles littéraires qui n'orientent pas vers une analyse des spécificités de l'*imperium Romanum*. La question des relations avec les publicains, la mention par leur patronyme de certains membres de l'entourage de Quintus pourraient alors sembler n'être qu'un ancrage factice dans un référent romain³³. D'autres éléments de ce texte complexe vont toutefois dans le sens de son actualité, mais surtout une mise en série avec d'autres documents du corpus cicéronien invite à redimensionner le caractère exceptionnel de la lettre à Quintus.

Une pratique parénétiq ue à replacer dans une culture aristocratique

La construction de l'exemplarité dans la lettre à Quintus

Les *exempla* et le registre des *uirtutes* mis en œuvre dans le texte sont susceptibles d'être lus dans un contexte plus proprement romain. Marcus compare l'attitude de Quintus, dans les deux lettres d'Asie, à des Romains choisis « au plus proche », dans une dimension géographique et chronologique. Les personnages invoqués sont des gouverneurs contemporains d'autres provinces hellénophones : la Sicile, la Macédoine peut-être³⁴, la Syrie et la Cilicie³⁵. De même, dans sa correspondance de Cilicie, Cicéron construit son image par rapport à celle de son prédécesseur, Appius Claudius Pulcher³⁶ et à celle de son voisin dans la province de Syrie, M. Calpurnius Bibulus³⁷. La conduite individuelle d'un gouverneur était ainsi évaluée en termes de continuité par rapport à celle de ses prédécesseurs. Cette continuité, manifestée en particulier dans l'exercice de la juridiction et dans la composition

³² Plut. *Fort. Alex.* 338e.

³³ Les principales allusions à la vie politique romaine, à des personnages réels ou à des communautés d'Asie se trouvent dans Cic. *Q. fr.* 1.1.10 ; 14 ; 21-22 ; 25-26 ; 30-31 et 33-35.

³⁴ Cic. *Q. fr.* 1.1.21, Cn. Octavius. Pour Constans (1934, p. 288-289) et Lintott (1999, p. 129-130), il s'agit du *pr.* 79, gouverneur d'Asie, *cos.* 76 (Broughton 1968, 2, p. 83) ; pour Shackleton Bailey (1980, p. 153), l'usage de l'adverbe *nuper* oriente plutôt vers C. Octavius, père d'Octave, *pr.* 61 et gouverneur de Macédoine en 60-59 (Broughton 1968, 2, p. 179 et p. 191).

³⁵ Cic. *Q. fr.* 1.2.7 : Cicéron nomme C. Vergilius Balbus, mais ne précise pas qu'il était gouverneur de Sicile (Broughton 1968, 2, p. 191 ; Prag 2007, p. 307) ; les gouverneurs de Syrie et Cilicie ne sont pas nommés.

³⁶ Entre autres, Cic. *Fam.* 3.8.2-5 et 7-8 ; sur les difficultés de leur relation, Lintott 2008, p. 258-260.

³⁷ Cic. *Att.* 5.20.4 ; *Att.* 6.1.15.

des édits, était un principe du gouvernement romain³⁸. En revanche, ces comparaisons ne sont pas celles privilégiées dans le *speculum principis*, qui recourt plutôt aux *exempla* familiaux et mythiques³⁹. Mais de tels *exempla* n'auraient de toute façon pas été accessibles aux *noui homines* qu'étaient les deux frères Cicéron.

Cicéron convoque aussi une figure phare de l'impérialisme romain, remontant au milieu du I^{er} siècle, Scipion Émilien. Ce dernier est représenté trouvant dans la *Cyropédie* de Xénophon, considérée proprement comme une *effigies iusti imperii*, le modèle de ses qualités de *grauitas* et de *comitas*⁴⁰. C'est ainsi qu'est introduite une seconde comparaison : avec le roi perse Cyrus et dans la seconde lettre à Quintus, avec le roi sparte Agésilas⁴¹. La référence à ces deux figures et à leurs vies telles que Xénophon les a racontées est un trait commun de la lettre avec la littérature du *speculum principis* et avec le discours politique de la fin de la République⁴².

Un parallèle peut être proposé ici avec un texte à peu près contemporain de la lettre à Quintus, le traité *Περὶ τοῦ καθ' Ὁμηρον ἀγαθοῦ βασιλέως* (*Du bon roi selon Homère*), de l'épicurien Philodème de Gadara, provenant de la bibliothèque de la villa des Papyri, à Herculaneum. Il s'agit d'un traité sur la royauté, mais dont les exemples proviennent de l'œuvre d'Homère, ce qui lui confère une dimension première d'exégèse proprement littéraire, dans le contexte d'un cercle philosophique et aristocratique campanien. Mais le traité est selon toute probabilité dédié à L. Calpurnius Pison Caesoninus, consul en 58, ce qui a conduit à en faire un exemple de *speculum principis*⁴³. S'est alors posée la question du destinataire, pour laquelle des réponses très contrastées ont été données, entre une adresse spécifique à Pison ou plus générale aux *principes* de l'élite politique romaine⁴⁴. Ainsi, les uns ont considéré que Philodème dessinait, en énumérant les vertus du bon souverain, un portrait de Pison en sage épicurien⁴⁵, tandis que les autres, voyant dans le traité un exercice

³⁸ Cicéron se revendique de la pratique juridictionnelle de Scaevola dans son propre gouvernement de Cilicie, cf. Cic. *Att.* 6.1.15 et le commentaire de Fournier (2010, part. p. 273-276 et p. 308-312) et Fanizza (2012, p. 93-102).

³⁹ Hadot 1972, col. 569-570, cf. Isoc. *Evagoras* 12-18.

⁴⁰ Cic. *Q. fr.* 1.1.23 et 1.2.7, cf. Cic. *Tusc.* 2.62.

⁴¹ Cic. *Q. fr.* 1.2.7, par antiphrase à propos des autres gouverneurs des provinces orientales.

⁴² Lepore 1954, p. 92 ; Narducci 1989, p. 35-37 ; Benferhat 2007, p. 36-37.

⁴³ Murray 1965 ; Gigante 1990, p. 87-90 ; De Sanctis 2008. Dorandi (1982, p. 33-47) défend (part. p. 46-47) une lecture plus strictement littéraire et réduit la dédicace à l'hommage d'un client à son *patronus* ; Gangloff (2011, p. 106-113) reprend de nouveau une argumentation en faveur de la lecture comme *speculum principis*. L'idée de Grimal (1966) selon qui le traité est fortement inspiré par les circonstances de la domination de César dans les années 45 est abandonnée.

⁴⁴ Murray (1965, p. 178-179 et part. p. 182, n. 102) qui se réfère à Lepore (1954).

⁴⁵ Griffin 2001, part. p. 90. Murray (1965, p. 178-182) a suggéré, prudemment, que le traité a pu être composé comme un hommage à l'occasion du consulat de Pison en 58, tandis que l'absence de toute considération concrète rendait peu probable, à ses yeux, une composition à l'occasion du gouvernement de Pison en Macédoine en 57-55.

avant tout littéraire, en ont perçu essentiellement les lieux communs⁴⁶. Les termes du débat ne sont donc pas sans rappeler ce qui s'est dit jusqu'ici à propos de la première lettre à Quintus.

Sans avancer évidemment l'idée d'un contact quelconque entre ces deux textes, qui proviennent de milieux et d'espaces géographiques différents⁴⁷, on ne peut nier que la colonne 24 du papyrus présente des similitudes thématiques et lexicales très fortes avec la lettre à Quintus. Tout d'abord, Cyrus y est invoqué comme exemple du bon souverain, par opposition à son fils Cambyse. Cette comparaison se rencontre dans la tradition du commentaire homérique, qui oppose à Cambyse, suscitant la peur (φόβος) chez ses sujets, Cyrus, dont l'attitude vis-à-vis d'eux est celle d'un πατήρ, sur le modèle de Zeus⁴⁸. Cicéron décline cette métaphore à propos de Quintus, auquel son frère prête l'idéal d'être regardé et désigné comme « père de l'Asie » par les communautés qu'il administre et dont l'action revêt un caractère presque divin⁴⁹.

Une approche individuelle et aristocratique des vertus d'un gouverneur de province

Par ailleurs et surtout, les vertus royales selon Philodème sont très proches de celles données en modèle à Quintus : la douceur (ἡ πραότης), l'indulgence (τὸ σύγγνωμον), la clémence (ἡ ἐπιείκεια) et la civilité (τὸ ἡμερον)⁵⁰.

Ettore Lepore regardait la première lettre à Quintus comme une étape dans une réflexion sur la figure de l'homme politique idéal qui trouve son plein développement seulement quelques années plus tard, dans le *De oratore*, le *De re publica* et le *De legibus*⁵¹. De fait, un certain nombre des qualités personnelles et relationnelles de Quintus sont bien celles de l'homme d'État cicéronien⁵². D'autres, cependant, semblent mises plus spécifiquement en

⁴⁶ Schofield (2000, p. 455) parlant de « stock themes », caractéristiques de cette littérature depuis Isocrate ; Vesperini 2009, p. 517-519.

⁴⁷ Murray (1965, p. 176-177) et Malaspina (2005, p. 64 et n. 7) ont fait observer que l'ancien stoïcisme ne donne pas de place aux vertus du bon souverain énoncées par Philodème. Flamerie de Lachapelle (2011, p. 54-68) se montre plus nuancé et renvoie notamment (p. 59-62) aux *leniores uirtutes* qui trouvent leur place dans le *De officiis* (Cic. *Off.* 1.46 et 1.88).

⁴⁸ Phil. *Hom.* col. 24, l. 15-26 Fish avec le commentaire p. 215-218.

⁴⁹ Cic. *Q. fr.* 1.1.7 ; 19 ; 31 et 33. Stevenson 1992, p. 433-436 sur cette image dans la littérature sur la royauté ; Azoulay 2004, p. 357-370, à propos de Cyrus.

⁵⁰ Phil. *Hom.* col. 24, l. 11-15 Fish.

⁵¹ Lepore 1954, p. 119-120, part. p. 120, n. 33 et p. 202.

⁵² On trouve analysées dans les études de Lepore (1954) et Narducci (1989) certaines qualités personnelles (*diligentia, moderatio, ratio, uirtus*) et relationnelles (*aequitas, clementia, humanitas*) qui sont présentes dans la première lettre à Quintus.

exergue dans la lettre à Quintus : *comitas, constantia, continentia, integritas et temperantia*, pour les qualités personnelles ; *lenitas, mansuetudo et patientia*, pour les qualités relationnelles⁵³. Ce n'est donc pas à l'intégralité d'un canon des vertus qui s'est imposé – moyennant des variantes – dans la philosophie grecque depuis Platon que Cicéron fait appel, mais plus spécifiquement à des qualités considérées comme les manifestations habituelles d'une des quatre vertus canoniques, la σωφροσύνη / *temperantia*⁵⁴. Ce sont ces qualités que l'on trouve chez Philodème, mais on peut en retracer l'origine en remontant jusqu'aux vertus qui constituent la φιλανθρωπία de Cyrus ou d'Agésilas chez Xénophon ou d'Évagoras et Nikoklès chez Isocrate⁵⁵.

Ces qualités de contrôle de soi et de douceur vis-à-vis d'autrui sont-elles spécifiques d'un gouverneur de province ? Si l'on se concentre sur le corpus cicéronien, un même lexique et une même idéologie se trouvent d'abord, à côté des vertus militaires et de la fortune (*felicitas*), dans l'éloge de Pompée prononcé en 66, lors du vote de son commandement en Orient⁵⁶. Marcus insiste, dans sa lettre à son frère, sur le caractère exclusivement civil du gouvernement d'Asie, qui doit permettre à Quintus de réaliser pleinement sa *ratio* et sa *prudencia*, alors que des entreprises guerrières soumettraient son action à la *fortuna*⁵⁷. Surtout, les mêmes vertus proprement civiles sont répétées à satiété par Cicéron comme principes de son propre gouvernement de Cilicie en 51-50⁵⁸. Elles reviennent enfin en 46-45 dans les discours

⁵³ Cic. *Q. fr.* 1.1.8-9 ; 18-19 ; 20 ; 21-22 ; 30-32 ; 37-39 et 45.

⁵⁴ Wallace-Hadrill 1981, p. 300-302, sur les diverses formulations de ce canon ; pour la *temperantia* comme vertu canonique chez Cicéron, Cic. *Inu.* 2.159 et 163 et *Part. Orat.* 76-77.

⁵⁵ Azoulay 2004, p. 318-326. Muccioli (2013, p. 355-370) propose un aperçu très complet des vertus du souverain dans la littérature de la période hellénistique. Comme l'ont fait observer très justement M. T. Schettino et J. Prag dans les débats suivant ma communication au colloque, Cicéron n'avait pas à remonter si haut pour trouver un idéal et des *exempla* de bon gouvernement. On pense aux vertus invoquées par Caton l'Ancien en 167 devant le Sénat, dans son discours en faveur des Rhodiens accusés d'avoir soutenu Persée (Gell. 6.3.52) ou encore aux qualités que Polybe prête soit à des Romains (Rawson 1975, p. 154 et Cristofori 2000, p. 62-64, sur le thème de la φιλανθρωπία dans la geste de P. Scipion chez Polybe) soit à certains souverains hellénistiques (Ma 2000, p. 199-200, d'après Plb. 5.11.6). Sans aucun doute, de telles figures sont beaucoup plus proches de Cicéron ou de Philodème que celle de Cyrus. Néanmoins remonter à la littérature *περί βασιλείας* me semble justifié, d'une part, parce que Cicéron avait lu autant Xénophon et Isocrate que Polybe et, d'autre part, parce que mon approche est ici centrée sur les techniques d'écriture et de raisonnement, plus encore que sur les *exempla*.

⁵⁶ Cic. *Man.* 36-42, commenté par Steel (2001, p. 130-135, part. p. 132-133), sur l'ancrage dans la tradition de la littérature *περί βασιλείας*.

⁵⁷ Cic. *Q. fr.* 1.1.4-5, part. 5. La même dichotomie se manifeste de manière polémique dans le refus que Caton opposa à Cicéron quand celui-ci, en 50, sollicita son soutien pour obtenir du Sénat un triomphe à son retour de Cilicie, cf. Lintott 2008, p. 266-267 sur cette affaire.

⁵⁸ Cristofori 2000, p. 70-72 et surtout Benferhat 2007.

césariens⁵⁹. Ces vertus pourraient donc caractériser idéalement des individus qui – comme c’est le cas d’un gouverneur de province – se trouvent en position d’exercer une hégémonie sans réel contrepouvoir⁶⁰.

Il n’est pas certain, toutefois, que Cicéron établisse une distinction de fond entre l’exercice du pouvoir à Rome et dans les provinces, du point de vue en tout cas des modalités de la relation entre le magistrat et ses administrés. Cette question est abordée, par la voix de Laelius, au livre 3 de la *République*, dans un passage dont l’enjeu est de présenter l’*imperium* exercé par Rome jusqu’au milieu du II^e siècle comme juste, contre la thèse de Philus, inspirée de Carnéade, selon laquelle il n’est point d’autorité qui soit conforme à la justice⁶¹. D’après Cicéron, c’est sur son excellence même que Rome fonde sa domination – du moins à la date fictive du dialogue –, la maîtrise de soi justifiant le commandement des autres⁶². Cicéron développe une analogie entre autorité à l’intérieur de l’être humain et dans la cité, en distinguant deux types de pouvoirs : le premier, qui est celui du maître sur l’esclave, est de nature coercitive et est comparable à l’action de la raison sur les passions, en particulier sur celles qui portent à un comportement désordonné. L’autre forme d’*imperium* est pensée sur le modèle de la relation âme – corps : il s’agit donc moins d’autorité que de fonctionnement organique. Cette dernière caractérise la relation entre un *rex* et ses sujets, entre un père et ses enfants ou entre les magistrats romains et les personnes placées sous leur autorité, sans qu’une distinction soit marquée selon qu’ils exercent cette autorité à Rome ou dans les provinces⁶³. Sans doute, au livre 3 des *Lois*, des préceptes sont énoncés qui sont propres au gouvernement provincial, et l’on retrouve alors la notion de *continentia*, ainsi que l’attention à la maîtrise de son entourage par le gouverneur, qui n’est envisagée dans les *Lois* qu’à propos de la désignation des *legati*⁶⁴. Mais c’est moins la nature de l’*imperium* qui est en question au livre 3 des *Lois* que ses formes constitutionnelles.

Enfin, dans le συμβουλευτικός λόγος qu’est le *De officiis* adressé par Marcus à son fils, aucun développement particulier n’est consacré à des exigences identifiées comme

⁵⁹ Malaspina 2005, p. 65-73 ; Benferhat 2006, part. p. 8-13 et Flamerie de Lachapelle 2011, p. 90-96 – ce n’est pas le lieu de revenir ici sur les conclusions, assez différentes, de ces études.

⁶⁰ Ainsi s’explique dans Cic. *Q. fr.* 1.1.9 l’image inversée du tyran, que Quintus pourrait être en tant que gouverneur, cf. Dunkle (1967, part. p. 160-162) et Flamerie de Lachapelle (2011, p. 66-67) sur la thématique de la peur qui entoure le mauvais souverain.

⁶¹ Ferrary (1974, part. p. 762-768) montre l’ascendant dans ce passage de l’aristotélisme, mais revu à la lumière de Platon.

⁶² Cic. *Rep.* 3.37 Ziegler (Teubner, 1960), p. 99, l. 10-11 (Non. 109.2), que Ferrary (1974, n. 3, p. 763) place avant le passage précédent dans l’édition Ziegler.

⁶³ Cic. *Rep.* 3.37 Ziegler, p. 98, l. 29 – p. 99, l. 9 (August. *c. Iul.* 4.12.61, cf. *C.D.* 14.23).

⁶⁴ Cic. *Leg.* 3.9. Le principe de désignation des légats évoque, en revanche, le débat avec Atticus sur le refus d’attribuer une préfecture à Scaptius pour lui donner un levier sur la cité de Salamine de Chypre, cf. n. 79.

spécifiques à la relation entre les détenteurs d'*imperium* et les *socii*. On trouve, en revanche, dans les considérations sur le *decorum*, un bref développement sur la manière de s'adresser non pas aux *socii* des provinces, mais aux *populi liberi*. Les conseils dispensés sur ce point ne sont pas sans rappeler les préceptes énoncés dans le même traité sur la manière de s'exprimer publiquement, en particulier dans le cadre des *contiones*⁶⁵. Dans les deux cas, le *decorum* consiste à ne pas faire percevoir la différence de rang entre soi et son interlocuteur. Mais les qualités qui s'imposent dans la relation avec les *populi liberi* rappellent surtout celles qui, aux yeux de Cicéron, font défaut à Quintus dans sa manière de communiquer, oralement et par écrit, avec ses administrés⁶⁶. Un regard d'ensemble sur le *De officiis* suggère que ce n'est pas par un défaut d'analyse ou par impossibilité de s'exprimer librement que Cicéron ne distingue pas entre valeurs collectives et conduite individuelle et qu'il ne produit pas d'analyse spécifique des relations avec les provinciaux⁶⁷. Quand il étudie la dégradation des relations avec les alliés qui accompagne la crise de l'État romain, dans le cours du 1^{er} siècle av. J.-C., Cicéron formule l'idéal d'une relation dans laquelle, respectant les principes de l'*honoris* et de la *fides*, Rome susciterait chez ses alliés la *caritas*. Or cet idéal constitue, pour un aristocrate romain, un unique horizon éthique dans sa conduite vis-à-vis de ses parents et amis, aussi bien que dans les rapports qu'il noue avec les populations dont il a la charge en tant que détenteur d'*imperium*⁶⁸. Le terme de *caritas* renvoie en effet à la sphère des relations d'individu à individu, plus encore que de puissance à puissance⁶⁹. Dans le même ordre d'idées, Emmanuele Narducci s'est fondé notamment sur la lettre à Quintus pour montrer que, prenant de la distance avec l'acception aristotélécienne de la vertu comme voie du milieu, Cicéron propose une « soudure directe » entre des vertus opposées, *comitas* et *humanitas*, d'un côté, *grauitas* et *seueritas* de l'autre. Narducci montre que ces vertus fonctionnent tout autant dans la dimension privée que publique, entre Romains qu'avec les sujets de l'empire, mais il est sensible aux limites de cette analogie : si l'on peut accorder à Cicéron une attention exceptionnelle aux enjeux éthiques du gouvernement de province, la référence globale à Xénophon enfermerait le rapport avec les populations provinciales dans une relation de dominant à dominé⁷⁰. On peut sans doute considérer que la littérature

⁶⁵ Cic. *Off.* 1.88-89 et pour les *contiones*, Cic. *Off.* 1.132-137, part. 137. Sur l'art de la conversation dans le *De officiis*, Narducci 1989, p. 173-183 (part. n. 70, p. 182-183).

⁶⁶ Cic. *Q. fr.* 1.2.7 et 9-10.

⁶⁷ Contrairement à ce que propose Steel 2001, p. 192-202, part. p. 202. Sur l'impérialisme dans le *De re publica* et le *De officiis*, Ferrary (1988, p. 401-424) et Perelli (1990, p. 159-177).

⁶⁸ Cic. *Off.* 2.26-29.

⁶⁹ Sur les usages de ce terme dans le lexique de la famille et des relations politiques, Hellegouarc'h (1963, p. 147-149) et Michel (2003 [1960], p. 290-292). Les textes essentiels sont notamment Cic. *Fin.* 5-65-66 et *Off.* 1.53-54 et 57-58.

⁷⁰ Narducci 1989, p. 28-37, part. p. 35 (Cic. *Q. fr.* 1.1.21 et 23), cf. *Sen.* 26 et 65 et *Off.* 1.122-123.

περὶ βασιλείας hellénistique constituait, pour un gouverneur, un outil d'analyse de l'impérialisme romain bien peu adapté. En revanche, si l'on pose comme première la dimension protreptique de la lettre à Quintus ou du *De officiis*, si l'on considère en outre que ces deux textes s'adressent d'abord à une personne (respectivement, le frère et le fils de l'auteur), il n'est plus nécessaire d'expliquer pourquoi Cicéron envisage les difficultés qui se présentent dans l'exercice par Rome de son *imperium* uniquement d'après la conduite individuelle de ses représentants dans les provinces.

Les lettres comme instruments de prise de décision éthique

Or, en tant que protreptique, la lettre à Quintus n'est pas isolée dans le corpus cicéronien. D'après la correspondance avec Atticus, Cicéron envisagea en mai 45 de faire parvenir à César, qui se trouvait alors en Espagne, une *epistula* qu'il appelle lui-même συμβουλευτικός. Ses lectures préparatoires sont très comparables à celles qui constituent l'arrière-plan de la lettre à Quintus : les lettres adressées à Alexandre par l'historien Théopompe de Chios et par Aristote, ainsi qu'un dialogue sur la royauté dont un des livres était intitulé *Cyrus*, attribué au cynique Antisthène. La décision prise, en commun avec Atticus et d'autres, de ne pas faire parvenir cette lettre à César est justifiée, d'après Cicéron, par l'impossibilité d'un parler vrai dans ces circonstances⁷¹.

À côté de cet exemple exceptionnel, on peut solliciter des parallèles dans la correspondance de Cicéron pendant son gouvernement de Cilicie. De ce point de vue, les lettres de Cicéron à Atticus se présentent en quelque sorte comme une contrepartie de la lettre à Quintus et Atticus dispense à Marcus un conseil qui n'est pas de nature technique et juridique, mais bien de nature morale.

Le programme que Cicéron se fixe pour son gouvernement de Cilicie est annoncé à Atticus avant même son arrivée dans la province, dans une lettre envoyée d'Athènes fin juin 51, dans des termes extrêmement proches des recommandations adressées à Quintus⁷². L'attention à la *fama*, à la *laus*, à la *gloria* de la part de Cicéron et de son entourage constitue un véritable *leitmotiv* de cette partie de la correspondance, comme de la lettre à Quintus, et les vertus qui sont revendiquées sont les mêmes que dans cette lettre⁷³. On les voit ainsi apparaître en conclusion d'un long développement consacré à une affaire particulièrement

⁷¹ Sur ce projet, Rawson 1989, p. 239-240 ; Marinone 2004, p. 214-215 et Malaspina 2005, p. 71-73. Pour les sources, Cic. *Att.* 12.38a.2 et *Att.* 12.40.2.

⁷² Cic. *Att.* 5.10.2 ; ce programme est rappelé dans une lettre de décembre 51 : Cic. *Att.* 5.20.

⁷³ Sur la *fama* des deux frères, part. Cic. *Q. fr.* 1.1.3 ; 38 et surtout 43-45. Pour des parallèles : Cic. *Att.* 5.11.5, où la *lenitas* et l'ἀνεξία sont les qualités employées vis-à-vis de l'entourage du gouverneur (cf. Shackleton Bailey 1968 (3), p. 208 sur l'identification du terme grec) ; *Att.* 5.14.2 ; *Att.* 5.15.2 ; *Att.* 5.16.3 ; *Att.* 5.17.2 ; *Att.* 5.18.2 ; *Att.* 5.20.1 ; *Att.* 5.21.5 ; *Att.* 6.1.15-17 ; *Att.* 6.2.4-5 ; *Att.* 6.3.3.

délicate et « technique ». Cicéron s'est opposé aux prétentions financières exorbitantes de M. Scaptius, appuyé par un proche de Cicéron, Brutus, vis-à-vis de la cité de Salamine de Chypre, lourdement endettée. Sa réponse à Atticus le montre se justifiant d'une décision prise contre l'avis de son ami, qui était de privilégier les bonnes relations avec Brutus⁷⁴. Marcus rappelle alors que son attitude est la réponse la plus conforme à l'injonction répétée du même Atticus de ne rien faire qui nuise à sa *fama*, sa bonne réputation. Cicéron oppose à son correspondant une citation des *Acharniens* d'Aristophane (v. 661), ce qui place la conversation sur le plan du badinage littéraire, mais il est plus sérieux quand il affirme que le fait d'avoir écrit et mis en circulation son traité *De re publica* contribue à définir publiquement la manière dont il doit se conduire en tant que gouverneur⁷⁵.

Dans les deux lettres adressées par Marcus à Quintus quand ce dernier gouverne l'Asie se rencontre un autre exemple de glissement de questions techniques vers des enjeux moraux, à propos d'un litige entre le préteur désigné pour l'année 58, L. Flavius et un certain C. Fundanius, tous deux liés aux deux frères Cicéron⁷⁶. Fundanius fait valoir une créance sur des biens dont Flavius est héritier⁷⁷. C'est dans l'application du droit romain que le comportement de Quintus pose problème : dans le cadre d'une procédure régulière entre deux citoyens romains, même dans une province, le gouverneur aurait dû d'abord tenir compte des prétentions des deux parties dans la rédaction de la *formula* organisant l'instance et ensuite désigner des juges⁷⁸. En l'occurrence, la *formula* processuelle aurait dû donner pour mission aux juges de statuer sur l'existence même de la créance, qui était contestée par l'héritier. Au lieu de quoi, Quintus semble avoir ordonné le règlement de la créance en préalable à l'accès de l'héritier aux biens du défunt. L'affaire n'est pas encore tranchée au moment où Quintus s'apprête à quitter sa province et Cicéron, tenant compte

⁷⁴ Cic. *Att.* 6.1.7-8 (fév. 50). Sur cette affaire cf. aussi *Att.* 5.21.10-13 ; *Att.* 6.2.7-10 et *Att.* 6.3.5-7 et les commentaires de Deniaux (1993, p. 274-275) et Lintott (2008, p. 263-265). Léovant Cirefice (2006, part. p. 256-261) évoque les enjeux philosophiques de l'affaire, mais en référence aux obligations de l'*amicitia*, lecture qui n'est nullement contradictoire avec celle envisagée ici.

⁷⁵ Les multiples références à ce traité dans la correspondance des années 51-50 (Cic. *Att.* 5.12.2 ; *Att.* 5.13.1 ; *Att.* 6.2.9 ; *Att.* 6.6.3, où l'allusion pourrait être à *Orat.* 2.105 et *Att.* 7.3.2) attestent que les principes moraux du bon gouvernement définis pour la *res publica* valent tout autant dans la relation avec les *socii*. Boes (1990, p. 186-190) illustre l'importance du motif de la gloire dans les lettres de Cilicie, mais dans la seule perspective du retour à Rome.

⁷⁶ Sur ces trois personnages et l'affaire en question : Deniaux 1993, p. 249-250 ; p. 272 et p. 500-501.

⁷⁷ Cic. *Q. fr.* 1.2.10-11, commenté par Fournier 2010, p. 467-468.

⁷⁸ En ce sens, Greenidge 1971, p. 98 et Lintott 1993, p. 63-64 et n. 106, p. 205 ; sur le débat devant le juge dans le cadre de la phase *in iure* du procès : Costa 1964, 2, p. 18, et n. 3 pour une référence à ce texte. Fournier (2010, p. 325) sans doute d'après Deniaux (1993, p. 250) considère que la décision de Quintus est contestable parce que « celui qui ne recevait qu'un legs n'était pas tenu pour responsable des dettes successorales » ; mais Flavius est explicitement désigné comme *heres*.

de l'appui donné par Pompée et César à Flavius, exhorte très fermement son frère à laisser à son successeur un mémoire qui présente les choses de manière favorable au préteur désigné. Mais surtout, dans la manière dont il rend compte du choix à opérer, Cicéron met en balance les devoirs de l'*amicitia* et de la *gratia* – contradictoires parfois quand plusieurs amis se font concurrence –, et le respect du *ius*, qui est ici respect des usages en matière de procédure⁷⁹.

Ces passages invitent à remettre en perspective la première lettre de Cicéron à Quintus lorsqu'il gouverne l'Asie. Sans doute, la correspondance avec leurs amis permettait aux détenteurs d'*imperium* d'établir à Rome leur réputation comme administrateurs, en particulier en donnant une publicité aux honneurs qu'ils s'efforçaient de se faire décerner par les communautés provinciales⁸⁰. Mais ces lettres s'inscrivent aussi dans une pratique largement attestée chez les aristocrates romains, celle de ne prendre une décision importante que de manière collective. Sylvie Pittia a mis en évidence la même conscience d'une solidarité familiale entre Marcus et Quintus quand il s'agit de faire des choix touchant à leurs investissements économiques⁸¹. La philosophie grecque fournit aux aristocrates romains de la fin de la période républicaine un appareil lexical et conceptuel susceptible de les aider dans leur prise de décision – sans d'ailleurs que cela impliquât pour qui utilisait ces instruments une entière bonne foi et encore moins l'adhésion à une école en particulier⁸². Un gouverneur romain disposait d'un *consilium* dans la province, sur lequel il s'appuyait quand il était en situation de rendre lui-même la justice, mais il trouvait aussi dans la personne de ses correspondants épistolaires un *consilium* informel. Or ce *consilium*-là, qui s'instaurait sous la forme d'un dialogue à distance, ne s'occupait pas uniquement de droit ou d'affaires, il n'était pas uniquement soucieux de l'image que Rome se ferait du gouverneur, ou du moins il ne l'était pas dans une perspective uniquement utilitaire. Le dialogue qui se nouait mettait en balance l'intérêt personnel et familial, l'*utile*, et le bien moral, l'*honestum*.

⁷⁹ Cic. Q. fr. 1.2.10 : (...) *Ego Fundanio non cupio, non amicus sum, non misericordia moueor ? Nemo magis ; sed uia iuris eius modi est quibusdam in rebus ut nihil sit loci gratiae* et 11 : *Nolo me dius fidius ex tua iniuria in illum tibi liberalem me uideri...*, à mettre en parallèle avec le débat avec Atticus dans *Att.* 6.2.7-10, à propos de l'affaire de Salamine de Chypre, part. 8 : (...) *Id me igitur tu, cuius me hercule os mihi ante oculos solet uersari cum de aliquo officio ac laude cogito, tu me, inquam, rogas praefectus ut Scaptius sit ?*

⁸⁰ Lecture privilégiée par Cristofori (2000, part. p. 69-75) dans son étude des stratégies déployées par les administrateurs romains, à commencer par Cicéron (p. 69-71, sur la correspondance), pour s'assurer les témoignages de soutien des communautés provinciales.

⁸¹ Pittia 2004.

⁸² Griffin 1989, p. 36-37. Sur les philosophes grecs conseillers de l'aristocratie romaine : Ferrary 1988, p. 602-615 et Rawson 1989, cette dernière se montrant très réservée sur la dimension politique des conseils dispensés. Sur les enjeux moraux dans les lettres de recommandation, remarques chez Deniaux 1993, p. 266-267 et p. 275-280. Dans sa thèse à paraître et qu'il a bien voulu me communiquer, J.-P. De Giorgio analyse la correspondance de Cicéron comme instrument de la construction d'une représentation de soi.

Les valeurs et les vertus invoquées dans la première lettre à Quintus trouvent ainsi leur spécificité, au-delà de la dimension topique soulignée plus haut, si l'on considère que cette lettre est avant tout adressée à Quintus et que son enjeu n'est pas seulement ou pas premièrement de faire circuler une apologie des deux frères, mais bien plus simplement d'adopter la *seueritas* de l'homme d'expérience face à un frère cadet auquel fait défaut la maîtrise de soi. La *continentia*, la *grauitas*, qui sont le maître mot de la lettre, sont les vertus que Marcus propose à Quintus en les accompagnant, particulièrement dans la partie finale de la lettre, de conseils très concrets pour remédier à la tendance à la colère, l'*iracundia*, qui lui est naturelle et pour laquelle il n'existe point de garde-fou extérieur⁸³. Dans cette mesure, on peut dire que la lettre relève de la direction de conscience (*Seelenleitung*), telle qu'elle a été analysée par Ilsetraut Hadot comme une manière de pratiquer la philosophie commune à toutes les écoles de pensée antiques⁸⁴. Sans évidemment assimiler pleinement, ou en tout cas exclusivement, la lettre à Quintus à un « exercice spirituel », on ne niera pas la dimension éthique de cet « exercice de gouvernement » et on rendra compte de cette façon aussi bien de l'attention portée à la purgation de l'*iracundia* que du caractère apparemment trivial et répétitif de certains des préceptes⁸⁵. De la même façon, mais au moyen d'une autre forme d'écriture, Philodème réalise avec le consul Pison l'objectif d'amender le souverain, θεραπεύειν τὸν μοναρχόν, qui était une des activités du sage épicurien⁸⁶.

Pour conclure, du point de vue de la culture d'empire, la première lettre de Cicéron à Quintus, comme le traité de Philodème de Gadara, attestent une appropriation de formes littéraires, d'un répertoire de thèmes et d'images empruntés aux discours sur la royauté en vigueur dans le monde grec à partir du IV^e siècle. Dans un article récent, Pierre Vesperini propose de ne reconnaître au traité grec qu'une fonction de marqueur d'hellénisation, indissociable de son contexte de production, la villa comme espace de l'*otium* et de la « grécité »⁸⁷. Cela ne réduit en rien sa signification et sa portée. De son côté, la lettre à Quintus ne répond pas plus à une urgence politique du moment (se prémunir contre un procès *de repetundis*) qu'elle n'est un pur exercice de style sur le genre du *speculum*

⁸³ Cic. *Q. fr.* 1.1.37-40, part. 22 sur l'absence de collégialité et 40, pour l'attestation que cette question a été l'objet de lettres précédentes, perdues, cf. Cic. *Q. fr.* 1.2.7.

⁸⁴ I. Hadot (1969, p. 169-170 et n. 32) propose une lecture de certaines lettres familières de Cicéron comme des manifestations de la direction de conscience dans le cadre de rapports d'amitié ; on trouve une intuition de cette interprétation pour la première lettre à Quintus chez Rawson (1989, p. 254) et pour celles à Atticus chez Boes (1990, p. 329-331).

⁸⁵ P. Hadot (2002, part. p. 22-38), sur les exercices spirituels dont p. 29-30 sur l'usage des maximes et préceptes. Un véritable exercice est proposé dans Cic. *Q. fr.* 1.1.38.

⁸⁶ De Sanctis 2008, part. p. 176-177. Labate (dans Labate-Narducci 1981, p. 147-151) éclaire les enjeux philosophiques de la relation d'*amicitia* entre Atticus et Cicéron.

⁸⁷ Vesperini 2009, p. 525-527.

principis : elle prend sens elle aussi dans un contexte de pratiques aristocratiques. Mais la correspondance de Cicéron témoigne aussi de l'appropriation de formes de raisonnement et d'énonciation dialogiques d'origine grecque, comme techniques d'un gouvernement de soi qui est la condition même d'un bon gouvernement des autres. De telles techniques ne sont évidemment pas réservées à la résolution des dilemmes inhérents à l'administration des provinces, mais la position d'isolement et de toute puissance du détenteur d'*imperium* le plaçait fréquemment devant un choix entre *utile* et *honestum*, entre son intérêt et un comportement moral et de ce fait se prêtait peut-être plus qu'une autre à ce type d'exercice⁸⁸.

En dernier lieu, envisager qu'un questionnement éthique ait pu être central pour l'aristocratie de gouvernement romaine à la fin de la période républicaine, c'est aussi s'interroger sur la pertinence de la distinction que nous posons *a priori* entre discours technique et discours éthique, dans la lecture des sources. Cette distinction correspond en réalité au fait que les cadres réglementaires et les enjeux pratiques retiennent plus facilement l'attention de l'historien que les valeurs, toujours plus difficiles à interpréter. Les quelques textes étudiés ici suggèrent que l'éthique fait pleinement partie pour Cicéron des techniques d'empire, mais aussi que l'administration des populations sujettes relève, tout autant que des enjeux publics, d'une sphère privée, celle des familles aristocratiques, des solidarités et des concurrences qui les traversent.

Bibliographie

Éditions

Cicéron : le texte latin de la correspondance est celui de la CUF, part., pour la première lettre à Quintus, Cicéron, *Correspondance*, 1, L.-A. Constans (éd.), CUF, Les Belles Lettres, 1969⁶ (1934). Pour la datation des lettres, je préfère celle donnée par D. R. Shackleton Bailey, part., Cicero, *Epistulae ad Quintum fratrem et M. Brutum*, Cambridge, CUP, 1980 ; *Cicero's Letters to Atticus*, 6 vol., Cambridge, CUP, 1965-1968.

Philodème :

Filodemo, *Il buon re secondo omero*, T. Dorandi (éd.), La scuola di Epicuro, 3, Naples, Bibliopolis, 1982.

Fish J., « Philodemus' *On the good king according to Homer*, Columns 21-31 », *CronErc*, 32, 2002, p. 187-232.

⁸⁸ Smethurst (1953, p. 224-226) a perçu cette tension dans Cic. *Q. fr.* 1.1, mais a pensé pouvoir la résoudre en évoquant l'identité entre *utile* et *honestum* qui est au centre du livre 3 du *De officiis* (part. Cic. *Off.* 3.20). Or dans sa pratique d'homme d'État, Cicéron fait plutôt l'expérience de la difficile compatibilité entre ces deux valeurs.

Études

- Adam T., *Clementia Principis. Der Einfluss hellenistischer Fürstenspiegel auf den Versuch einer rechtlichen Fundierung des Principats durch Seneca*, Kieler Historische Studien, 11, Stuttgart, E. Klett, 1970.
- Azoulay V., *Xénophon ou les grâces du pouvoir. De la charis au charisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- Benferhat Y., « *Con dolcezza*. Réflexions sur l'idée de douceur dans la vie politique romaine. Le cas de *mansuetudo* et de *lenitas* », *Interférences, Ars scribendi*, 4, 2006 (revue en ligne : <http://ars-scribendi.ens-lsh.fr>).
- Benferhat Y., « L'anti-Verrès : les devoirs d'un bon gouverneur de province d'après la composition de lettres de Cicéron proconsul en Cilicie », *Euphrosyne*, 35, 2007, p. 27-42.
- Bérenger A., « Les relations du gouverneur avec les notables provinciaux : cérémonial et sociabilité », dans N. Barrandon et Fr. Kirbihler (dir.), *Les Gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Collection « Histoire », Rennes, PUR, 2011, p. 171-187.
- Boes J., *La Philosophie et l'action dans la correspondance de Cicéron*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1990.
- Broughton T. R., *The Magistrates of the Roman Republic*, Philological Monographs published by the American Philological Association, 15, 2 vol., Cleveland, Case Western University, 1968 (1951).
- Brunt P., « *Laus imperii* », dans B. Craige et B. Champion (dir.), *Roman Imperialism, Readings and Sources*, Interpreting Ancient History, Oxford, Blackwell, 2004, p. 163-186 (éd. orig. dans P. Garnsey et C. R. Whittaker (dir.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge Classical Studies, Cambridge, CUP, 1987, p. 162-178 ; p. 183-191 et p. 320-330).
- Costa E., *Cicerone giureconsulto*, 2 vol., Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1964 (Bologne, Zanichelli, 1927).
- Cristofori A., « Il giudizio della società provinciale sugli amministratori romani in età repubblicana : considerazioni sulla documentazione », dans L. Mooren (dir.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World, Proceedings of the International Colloquium, Bertinoro, 19-24 July 1997*, Louvain, Peeters, 2000, p. 55-75.
- Cugusi P., *Evoluzione e forme dell'epistolografia latina nella tarda repubblica e nei primi due secoli dell'impero, con cenni sull'epistolografia preciceroniana*, Rome, Herder, 1983.
- De Giorgio J.-P., *Recherches sur l'écriture autobiographique au 1^{er} siècle av. J.-C. : autour de la Correspondance de Cicéron*, thèse de Doctorat, Université de Lille 3, 2005, à paraître dans la Collection Latomus, Bruxelles.
- De Giorgio J.-P., « "Je t'ai vu tout entier dans ta lettre". *Humanitas*, portrait d'âme et persuasion dans l'art de la conversation tardo-républicaine », dans P. Laurence et Fr. Guillaumont (dir.), *Epistulae antiquae. Actes du V^e colloque international L'épistolaire antique et ses prolongements européens, Tours, 6-8 septembre 2006*, Louvain-Paris, Peeters, 2008, p. 101-114.
- De Sanctis D., « Il buon re di Filodemo tra Epicuro e Omero », *CronErc*, 38, 2008, p. 165-177.

- Deniaux É., *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, CEFR, 182, Rome, École française de Rome, 1993.
- Dunkle J. R., « The Greek Tyrant and Roman Political Invective of the Late Republic », *TAPhA*, 98, 1967, p. 151-171.
- Fallu É., « La première lettre de Cicéron à Quintus et la *Lex Julia de repetundis* », *REL*, 48, 1970, p. 180-204.
- Fanizza L., « Cultura aristocratica e amministrazione della provincia asiatica. Scaevola, Tubero, Cicero », *BIDR*, 107, 2012, p. 87-102.
- Ferrary J.-L., « Le discours de Laelius dans le troisième livre du *De Re publica* de Cicéron », *MEFRA*, 86/2, 1974, p. 745-771.
- Ferrary J.-L., *Philhellénisme et impérialisme, Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Rome, École française de Rome, 1988.
- Ferrary J.-L., « Les dialogues politiques : *De re publica, de legibus* » dans R. Goulet, J.-M. Flamand et M. Aouad (dir.), *Dictionnaire des philosophes antiques, supplément, s. u. Cicéron*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 680-697 (notice rédigée en 1995, avec un *addendum*).
- Flamerie de Lachapelle G., *Clementia, Recherches sur la notion de clémence à Rome, du début du I^{er} siècle a. C. à la mort d'Auguste*, Scripta Antiqua, 33, Bordeaux, Ausonius, 2011.
- Fournier J., *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'empire romain, 129 av. J.-C. – 235 ap. J.-C.*, BEFAR, 341, Athènes, École française d'Athènes, 2010.
- Gangloff A., « Le princeps et le bon roi selon Homère », dans S. Benoist, A. Daguët-Gagey et Ch. Hoët-Van Cauwenberghe (dir.), *Figures d'empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial, I^{er} s. av. n. è.-VI^e s. de n. è.*, Archaiologia, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, p. 104-122.
- Gigante M., *Filodemo in Italia*, Biblioteca del Saggiatore, 49, Florence, Le Monnier, 1990.
- Greenidge A. H. J., *The Legal Procedure of Cicero's Time*, New York, A. M. Kelley, 1971 (éd. orig., Oxford, The Clarendon Press, 1901).
- Griffin M., « Philosophy, Politics and Politicians at Rome », dans M. Griffin et J. Barnes (dir.), *Philosophia togata, I, Essays on Philosophy and Roman Society*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 1-37.
- Griffin M., « Piso, Cicero and their Audience », dans Cl. Auvray-Assayas et D. Delattre (dir.), *Cicéron et Philodème, La polémique en philosophie*, Études de littérature ancienne, 12, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2001, p. 85-99.
- Grimal P., « Le “bon roi” de Philodème et la royauté de César », *REL*, 44, 1966, p. 254-285.
- Hadot I., *Seneca und die grieschich-römische Tradition der Seelenleitung*, Berlin, De Gruyter & Co, 1969.
- Hadot P., s. u. « Fürstenspiegel », *Reallexikon für Antike und Christentum*, 8, 60, Stuttgart, A. Hiersemann, 1972, col. 555-632.

- Hadot P., *Exercices spirituels et philosophie antique*, Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité, Paris, Albin Michel, 2002² (1993) (Paris, Études augustiniennes, 1981).
- Hellegouarc'h J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres, 1963.
- Hutchinson G. O., *Cicero's Correspondence. A Literary Study*, Oxford, Clarendon Press, 1998.
- Konstan D., « Reciprocity and Friendship », dans C. Gill, N. Postlethwaite et R. Seaford (dir.), *Reciprocity in Ancient Greece*, Oxford, OUP, 1998, p. 279-301.
- Labate M., Narducci E., « Mobilità dei modelli etici e relativismo dei valori : il "personnaggio" di Attico », dans A. Giardina et A. Schiavone (dir.), *Società romana e produzione schiavistica, 3, Modelli etici, diritto e trasformazioni sociali*, Rome-Bari, Laterza, 1981, p. 127-182.
- Léovant Cirefice V., « Amicitia et argent dans les lettres du proconsulat en Cilicie : Cicéron et "l'affaire Brutus" », dans J. Champeaux et M. Chassignet (dir.), *Aere perennius : en hommage à Hubert Zehnacker*, Roma Antiqua, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 247-262.
- Lepore E., *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica*, Naples, Istituto italiano per gli studi storici in Napoli, 1954.
- Lintott A., *Imperium Romanum. Politics and Administration*, Londres-New York, Routledge, 1993.
- Lintott A., *Violence in Republican Rome*, Oxford, OUP, 1999² (Oxford, Clarendon Press, 1968).
- Lintott A., *Cicero as Evidence. A Historian's Companion*, Oxford, OUP, 2008.
- Ma J., *Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor*, Oxford, OUP, 2000.
- Magie D., *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, 2 vol., New York, Arno Press, 1975 (Princeton, Princeton University Press, 1950).
- Malaspina E., « Ventures i desventures de la clementia entre Cèsar, Ciceró i Sèneca », *Ítaca. Quaderns Catalans de Cultura Clàssica*, 21, 2005, p. 63-77.
- Marinone N., *Cronologia ciceroniana. Seconda edizione aggiornata e corretta*, E. Malaspina (dir.), Collana di studi ciceroniani 6, Rome - Bologne, Pàtron, 2004.
- Michel A., *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie dans l'œuvre de Cicéron. Recherches sur les fondements philosophiques de l'art de persuader*, Bibliothèque d'études classiques, 34, Louvain, Peeters, 2003² (1960).
- Muccioli F., *Gli epiteti ufficiali dei re ellenistici*, Historia Einzelschriften, 224, Stuttgart, Steiner, 2013.
- Murray O., « Philodemus on the Good King According to Homer », *JRS*, 55, 1965, p. 161-182.
- Narducci E., *Modelli etici e società. Un ideale di Cicerone*, Biblioteca di materiali e discussioni per l'analisi dei testi classici, 7, Pise, Giardini, 1989.
- Perelli L., *Il pensiero politico di Cicerone, tra filosofia greca e ideologia aristocratica romana*, Biblioteca di cultura, 170, Florence, La Nuova Italia, 1990.
- Pittia S., « L'influence des liens de parenté sur la prise de décision économique : le cas des Tullii Cicerones », dans J. Andreau, J. France et S. Pittia (dir.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Scripta Antiqua, 7, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 19-44.

- Pittia S., « La cohorte du gouverneur Verrès », dans J. Dubouloz et S. Pittia (dir.), *La Sicile de Cicéron. Lectures des Verrines*, Besançon, Institut des sciences et techniques de l'Antiquité, 2007, p. 57-87.
- Prag J., « Roman Magistrates in Sicily, 227-49 BC », dans J. Dubouloz et S. Pittia (dir.), *La Sicile de Cicéron. Lectures des Verrines*, Besançon, Institut des sciences et techniques de l'Antiquité, 2007, p. 287-310.
- Rawson E., « Caesar's Heritage : Hellenistic Kings and their Roman Equals », *JRS*, 65, 1975, p. 148-159.
- Rawson E., « Roman Rulers and the Philosophic Adviser », dans M. Griffin et J. Barnes (dir.), *Philosophia togata*, I, *Essays on Philosophy and Roman Society*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 233-259.
- Rostovtzeff M., *The Social and Economic History of the Hellenistic World*, 3 vol., Oxford, Clarendon Press, 1959 (1941).
- Schofield M., « Epicurean and Stoic Political Thought », dans C. Rowe et M. Schofield (dir.), *The Cambridge History of Greek and Roman Political Thought*, Cambridge, CUP, 2000, p. 435-456.
- Smethurst S., « Cicero and Roman Imperial Policy », *TAPhA*, 84, 1953, p. 216-226.
- Steel C., *Cicero, Rhetoric and Empire*, Oxford Classical Monographs, Oxford, OUP, 2001.
- Stevenson T. R., « The Ideal Benefactor and the Father Analogy in Greek and Roman Thought », *CQ*, 42/2, 1992, p. 421-436.
- Vesperini P., « Que faisaient dans la baie de Naples Pison, Philodème, Virgile et autres Épicuriens ? Pour une approche hétérotopique des pratiques philosophiques romaines », *MEFRA*, 121/2, 2009, p. 515-543.
- Wallace-Hadrill A., « The Emperor and his Virtues », *Historia*, 30/3, 1981, p. 298-323.